

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 14 novembre 2023* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères, Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 22**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-11-371**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

04. Nomination d'un maire suppléant ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

05. Augmentation salariale du personnel municipal ;
06. Assurance de la municipalité – Renouvellement de la police d'assurance pour l'année 2024 ;
07. Adoption d'une politique de confidentialité - Loi 25 - Politique d'utilisation et avis de confidentialité ;
08. Adoption du PLAN DE CLASSIFICATION DU SECTEUR MUNICIPAL 2023 ;
09. Adoption du RECUEIL DES RÈGLES DE CONSERVATION DU SECTEUR MUNICIPAL 2023 ;
10. Autorisation d'achat d'une banque d'heures à *Infotech* – Logiciel SYGEM de 26 heures ;
11. Autorisation d'achat d'un module de gestion de feuilles de temps - Suite SYGEM ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

12. Sûreté du Québec – Deuxième paiement pour l'année financière 2023 ;

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

13. Adoption du budget 2024 Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac ;
14. Autorisation de paiement *SIMO Management inc.* – Inspection des bornes d'incendie ;

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

15. Adoption du règlement numéro 246-2023 modifiant le règlement numéro 149-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;
16. Entente de Services aux sinistrés 2024-2026 – Croix-Rouge ;
17. Autorisation de paiement à la firme *Lambert Therrien Avocats S. E. N. C.* – Dossier poursuite *Les Services EXP* et *Excavation Tourigny* - Glissement de terrain ;
18. Mandat à la firme *Groupe TCJ - Mise en demeure - Hôtel Traversy* ;

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

19. Octroi de contrat à *Forage Techni-Ciment 2020 inc.* – Sciage du trottoir DÉPANNEUR N-D ;
20. Autorisation de paiement à AGRITEX – Entretien et changement d’huile du tracteur ;
21. Octroi de contrat à *Groupe 132 Inc.* – Rapiéçage après travaux ;
22. Modification à la résolution 2023-09-330 - Déneigement des trottoirs secteur Pierreville 2023-2026 - Ajout du poussage de la neige au site des neiges usées ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

23. Autorisation de paiement aux *Services EXP inc.* – Mise à niveau du site de dépôt des neiges usées ;
24. Autorisation de paiement aux *Services EXP inc.* – Modification de la demande d’autorisation du site de dépôt des neiges usées ;
25. Adoption de la politique de gestion des actifs municipaux ;
26. Demande d’entretien du cours d’eau Jean Niquette ;
27. Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Budget 2024 ;
28. Adoption de la programmation des travaux TECQ 2019-2024 ;
29. Autorisation de paiement à *Excavation McBM* – Décompte progressif n°5 et la retenue provisoire – Remplacement des conduites d’égouts pluviaux et d’aqueducs de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
30. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-conseils ltée* – Surveillance des travaux - Projet de remplacement des conduites rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
31. Autorisation de paiement à la firme *Atkinsréalis Canada inc.* – Contrôle qualitatif travaux TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
32. Autorisation de paiement à *Stantec Experts-conseils ltée* – Assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet TECQ ;
33. Contrôle biologique des mouches noires 2024 – Autorisation de paiement ;
34. Autorisation de paiement à la firme *SIMO Management inc.* - Inspection de vannes d’eau potable - Programme de gestion des actifs municipaux ;
35. Octroi de contrat à *Les Gazons Tessier* – Contrôle de la végétation parois internes des étangs aérés ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

36. Autorisation de paiement à *Groupe TCJ* – Honoraires professionnels – Divers dossiers juridiques ;
37. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 247-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 afin de modifier certaines dispositions ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

38. Autorisation de paiement à *Excavation des Îles Inc.* – Retrait des bouées ;
39. Autorisation de paiement d’une somme forfaitaire à Mme Allyson Gauthier pour son travail de coach auprès des jeunes pour le soccer pour la catégorie Moustique ;
40. Autorisation à la DG demande de modification – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – Demande d’aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Parc rue Martel ;
41. Demande d’aide financière - Centre d’action bénévole du Lac Saint-Pierre - Budget 2024 ;
42. Demande d’aide financière 2023 - Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac ;
43. Demande d’aide financière - Budget 2024 - Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac ;
44. Demande d’aide financière - Budget 2024 - Le Lien Maison de la famille ;
45. Demande d’aide financière 2023 - FADOQ Club de Pierreville ;
46. Demande d’aide financière - Budget 2024 - FADOQ Club de Pierreville ;
47. Demande d’aide financière 2023 - Chevaliers de Colomb ;
48. Réseau biblio – Réinscription annuelle des membres ;

- 
49. Affaires diverses ;
  50. Documents déposés ;
  51. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;  
Période de questions ;
  52. Levée de l’assemblée.

## 02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 octobre 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2023-11-372

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 10 octobre 2023 et d'en autoriser la signature.

## 03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 octobre 2023 ;

2023-11-373

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la – disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

---

*Isabelle Tougas*

*Secrétaire/commis-comptable*

### Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Novembre

ANNÉE 2023

#### Liste des comptes

#### Déboursés directs (Dépense 2023)

1	Gamelin Mario - Remboursement d'épôt de garantie R-2023-10-357	3 079,23 \$
2	Les Services EXP inc. - HP support technique projet 8 logements R-2023-10-363	574,88 \$
3	Groupe RDL Drummondville - Audit des livres comptables et présentation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 R-2023-10-354	24 305,72 \$
4	Tessier Récréo-Parc inc. - Panier à rebts, support à vélo pour le parc Martel R-2023-10-368	2 141,98 \$
5	Excavation McBM inc. - Décompte #4 conduites rues Daneau-Descheneaux, nettoyage, ajout de produit asphaltage R-2023-10-358-360	23 934,94 \$
6	Techni-Consultant inc. - HP - Gestion des actifs FCM R-2023-10-361	3 592,98 \$
7	Stantec Experts Conseils Ltée. - HP Conduites des rues Daneau-Descheneaux R-2023-10-362	1 264,73 \$
8	Groupe Châteauneuf inc. - Certificat de piquetage chemin De La Coulée R-2023-10-366	655,36 \$
		<b>59 549,82 \$</b>

#### Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1	Isabelle Tougas - Déplacement du mois d'octobre 2023	4,27 \$
2	Sylvain Bardier - Cellulaire septembre 2023	63,24 \$
3	Richard Fontaine - Cellulaire septembre, octobre, novembre 2023	150,00 \$
4	Bourbeau Jérémie - Médication morsure de chiens	28,19 \$
	<b>Sous-total des factures déjà payées</b>	<b>245,70 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois d'octobre 2023	1 515,08 \$
2		Hydro-Québec - Électricité d'octobre 2023	4 060,60 \$
3		Ministre des finances - 2/2 versement Sûreté du Qc.	105 230,00 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'octobre 2023	10 973,66 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska - Services inspection, informatique, préventionniste	792,28 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'octobre 2023	5 409,39 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'octobre 2023	4 683,12 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois d'octobre 2023	18,34 \$
9		Telus - Cellulaire dg + municipalité	98,79 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>132 821,50 \$</b>

### **Fournisseurs 2023**

1	9540	Descôteaux André - Déplacements: Visite rues Daneau et Descheneaux, bureau poste, buropro et mégaburo pour papier Pierrepont	- \$
2	9540	<b>Suite:</b> bureau du député, étangs pour nettoyage.	556,93 \$
3	9541	Boisvert Lyne - Déplacements: Colloque de zone ADMQ, MRC, Drummond InfoPlus, bureau de poste, Caisse Pop	- \$
4	9541	<b>Suite:</b> ponceau rang St-Joseph, buropro, mégaburo	331,84 \$
5	9541	Boisvert Lyne - Dépenses: Cogeco, Postes Canada, repas formation secouristes, Vitre cellulaire (14,00\$)	913,65 \$
6	9542	Buropro - Photocopies. nettoyeur pour écran	313,74 \$
7	9543	Dépanneur Pierreville - Essence camions	978,49 \$
8	9544	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	90,71 \$
9	9545	Emco - Pièces aqueduc	1 613,56 \$
10	9546	Location Équipements Raydan - Location d'un fichoir	59,77 \$
11	9547	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation octobre 2023	50,00 \$
12	9548	Groupe Infoplus - Clés usb, antivirus et installation	1 694,47 \$
13	9549	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	1 950,57 \$
14	9549	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	476,58 \$
15	9550	Matériaux et surplus Lefebvre - 2x ponceaux 24", 2x ponceaux 36" et collets <b>R-2023-10-356</b>	7 987,33 \$
16	9551	Mégaburo - Chemises, post-it, stylo, marqueur, sacs, papier 11x17, pinces	575,47 \$
17	9552	Normand Bardier - Excavation tuyau d'égoût à ND	862,31 \$
18	9553	Patrick Morin - Débouchoir venthouse et liquide, ruban électrique, couteau, colle à joint, beigne ciré, herbicide, antigel, lave glace	143,21 \$
19	9554	Groupe 132 - Disposition d'asphalte	114,98 \$
20	9555	Papier hygiénique, recharge à laver, recharge de vadrouille 36", recharge de vadrouille 48"	214,41 \$
21	9556	Service de sécurité ADT (Telus) - Télésurveillance vol (Usine d'épuration des étangs)	496,14 \$
22	9557	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau d'octobre 2023	19 829,58 \$
23	9558	R.G.M.R. Bas Saint-François - 10/12 vers. Quote-part , Vignette excédentaire au 175A rang De L'Ile	21 551,68 \$
24	9559	Régie d'Incendie Pierreville - Saint-François-Du-Lac - Interventions 175 Chenal-Tardif, 43 Petit-Bois, 88 Ally	2 640,32 \$
25	9560	Réseau Biblio CQLM - Rencontre d'automne, papeterie, reliure de livre	436,83 \$
26	9561	Vacuum Drummond - Nettoyage des étangs, poste Ally	4 368,80 \$
27	9562	Infotech - 2/2 versement papeterie taxation 2024	1 077,89 \$
28	9563	ADN Communication - Alertes Municipales septembre et octobre 2023	109,80 \$
29	9564	Les Entreprises BCI - Changement de ponceaux rang Saint-Joseph <b>R-2023-10-356</b>	16 986,99 \$
30	9565	Simexco - Banc de parc 6' (Parc rue Martel)	1 188,85 \$
31	9566	Arvisais Gabriel - Subvention couche lavable	100,00 \$
32	9567	Terapro Agriculture - Prise de force série 4	244,00 \$
33	9568	Beaulieu Annick - Subvention karaté (Loyck, Aurëly, Ann-Céline, Ann Sabrina , Zachary Beaulieu)	162,50 \$
34	9569	Paulhus Andréanne - Subvention Hockey (Émile Boulais), subvention Ballet (Léa Boulais)	164,50 \$
35	9570	Paulhus Émilie - Subvention Hockey (Alexis Gauthier)	135,00 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>88 420,90 \$</b>
<b>Total des factures du mois</b>			<b>281 037,92 \$</b>

**Fait par Isabelle Tougas, commis comptable**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## LÉGISLATION

---

### 04. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette fonction, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Mme Josée Bussièrès au poste de mairesse suppléante se terminait le 31 octobre 2023 ;

2023-11-374

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer le conseiller, monsieur Jonathan Gamelin, en tant que maire suppléant pour les mois de novembre 2023 à juin 2024.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 05. AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le salaire du personnel de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE cette année, l'inflation a eu un impact majeur sur le taux d'augmentation ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'augmentation salariale tient compte de l'indice des prix à la consommation ainsi que d'une augmentation raisonnable qui fait en sorte de reconnaître le travail des employés ;

2023-11-375

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir aux employés municipaux les augmentations de salaire suivantes :

QUE Madame Paolla Beauchemin Dos Reis, adjointe aux communications, recevra une augmentation de l'ordre de 9,09 % afin d'atteindre l'équité salariale au sein des employés municipaux ;

QUE Monsieur Jérémie Bourbeau, employé saisonnier à la voirie, recevra une augmentation de l'ordre de 15 % afin d'atteindre l'équité salariale au sein des employés municipaux ;

Les autres postes, soit la directrice générale, la commis-comptable, l'inspecteur municipal, l'employé saisonnier, le personnel de la bibliothèque et le concierge recevront une augmentation de salaire de l'ordre de 5 % ;

QUE ces augmentations entreront en vigueur dès la première paie de 2024.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Salaire - Administration » 02 130 00 141 - « Salaire – concierge HV » 02 190 00 143- « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141 - « Salaire adjoint voirie » 02 320 00 142 - « Salaire bibliothèque Pville » 02 702 30 141*

**06. ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ –  
RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D’ASSURANCE  
POUR L’ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement des assurances de la Municipalité pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 auprès de la FQM Assurances ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-09-323 autorise la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à souscrire la Municipalité à la prime CYBERRISQUES au coût annuel d’environ 575,00 \$ ainsi qu’à la prime de l’AVENANT C-21 au coût annuel d’environ 1 500,00 \$, pour l’exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

**2023-11-376**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de renouveler la police d’assurance de la municipalité de Pierreville pour la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 pour la somme de ± 39 310,26 \$ incluant la taxe de 9 % ainsi qu’aux surprimes CYBERRISQUES de ± 817,50 \$/année et l’AVENANT C-21 de ± 1 716,75 \$/année qui inclus la taxe de 9 % ;

QU’aucun paiement ne sera effectué avant l’année 2024 pour le renouvellement de cette police d’assurance puisque nous ne voulons pas comptabiliser des frais payés d’avance en fin d’année.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d’aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « ASSURANCE – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.*

**07. ADOPTION D’UNE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ -  
LOI 25 - POLITIQUE D’UTILISATION ET AVIS DE  
CONFIDENTIALITÉ**

CONSIDÉRANT QU’une municipalité qui collecte des renseignements personnels par un moyen technologique doit publier une *POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ* sur son site internet (art.63.4 Loi sur l’accès) ;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont pris connaissance de ladite politique de confidentialité ;

**2023-11-377**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter avec dispense de lecture la politique d’utilisation et avis de confidentialité.

## **08. ADOPTION DU PLAN DE CLASSIFICATION DU SECTEUR MUNICIPAL 2023**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-274 autorise l'achat et le paiement du logiciel de gestion documentaire SyGED offert par l'entreprise PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation dudit logiciel a été effectuée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu d'adopter le *Plan de classification du secteur municipal 2023* de la Banque des Archives nationales du Québec (BANQ) dans le cadre de l'utilisation future du logiciel de gestion documentaire SyGED afin de pouvoir gérer simultanément l'information numérique et papier ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de classification se veut un outil facilitant le repérage de l'information ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-378**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le *Plan de classification du secteur municipal 2023* proposé par la Banque des Archives nationales du Québec (BANQ) et ce dès que le logiciel sera utilisé.

QUE l'entrée en vigueur de ce calendrier de conservation soit déterminée par l'approbation de la Bibliothèque et Banque des Archives nationales du Québec (BANQ) que recevra la Municipalité.

## **09. ADOPTION DU RECUEIL DES RÈGLES DE CONSERVATION DU SECTEUR MUNICIPAL 2023**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-274 autorise l'achat et le paiement du logiciel de gestion documentaire SyGED offert par l'entreprise PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation dudit logiciel a été effectuée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu d'adopter le *Recueil des règles de conservation du secteur municipal 2023* de la Banque des Archives nationales du Québec (BANQ) dans le cadre de l'utilisation future du logiciel de gestion documentaire SyGED afin de pouvoir gérer simultanément l'information numérique et papier ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-379**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le *Recueil des règles de conservation du secteur municipal 2023* puisque tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation ainsi que les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs indiquant quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés ;

QUE les organismes publics sont tenus de gérer et de conserver leurs documents selon un calendrier de conservation qu'ils soumettent à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) ;

QUE l'entrée en vigueur de ce calendrier de conservation soit déterminée par l'approbation de la Bibliothèque et Banque des Archives nationales du Québec (BANQ) que recevra la Municipalité.

## 10. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES À INFOTECH – LOGICIEL SYGEM DE 26 HEURES

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la Municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie *Infotech* ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Infotech* offre le service d'achat d'heures d'appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d'heures auprès de la compagnie informatique ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-11-380

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une banque d'heures de 26 heures d'appoint à l'entreprise *Infotech* au coût de 2 540,95 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454*

## 11. AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE GESTION DE FEUILLES DE TEMPS - SUITE SYGEM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prémunir d'un logiciel de gestion de feuilles de temps ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Infotech* offre un module de gestion de feuilles de temps de la suite SYGEM, une solution simple et efficace de gestion permettant de saisir les heures travaillées, de gérer les banques de temps de l'ensemble des employés et de reporter directement les données vers le module SYGEM - PAIE pour accélérer et simplifier le processus d'émission de la paie ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services « SYGEM FEUILLE DE TEMPS » de 5 116,39 \$ taxes incluses, émise le 14 novembre 2023 par *Infotech* se détaille comme suit :

<i>SYGEM « FEUILLE DE TEMPS » 1<sup>er</sup> utilisateur</i> .....	1 500 \$
<i>SYGEM « FEUILLE DE TEMPS » 3 utilisateurs</i> .....	1 200 \$
<i>Option Web</i> .....	1 500 \$
<i>Formation</i> .....	En sus
<i>Frais d'installation</i> .....	Inclus
<i>Contrat de service</i> .....	Inclus pour les utilisateurs actuels
<i>Licence pour personne sans accès à SYGEM</i> .....	50 \$/personne
<i>Déplacement et kilométrage en sus lors de la formation s'il y a lieu</i>	

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter cinq (5) licences, à 50 \$ chacune pour un total de 250 \$/an, soit pour les trois (3) employés de voirie, messieurs Sylvain Bardier, Richard Fontaine et Jérémy Bourbeau ainsi que pour les deux (2) responsables de la bibliothèque, mesdames Chantal Bellamy et Danielle Poudrette ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'achat dudit module en novembre, mais que celui-ci sera fonctionnel uniquement en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-11-381

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat du module de gestion de feuilles de temps de la suite SYGEM, au coût de 5 116,39 \$ taxes incluses et offert par l'entreprise *Infotech* ;

QUE des frais annuels de 287,44 \$ taxes incluses sont à prévoir pour le renouvellement des licences des employés n'ayant pas accès à SYGEM.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Logiciel » 03 310 00 016*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **12. SÛRETÉ DU QUÉBEC – DEUXIÈME PAIEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec, corps policier national du Québec, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre public et la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est desservie par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique facture annuellement la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de 210 462,00 \$, soumise par le ministère de la Sécurité publique et payable en deux versements de 105 231,00 \$ au ministre des Finances pour l'année financière 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le 30 juin 2023, un premier paiement de 105 231,00 \$ a été effectué au ministre des Finances ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-382**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le deuxième paiement de 105 230,00 \$ au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année financière 2023.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution SQ » 02 210 00 970*

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

### **13. ADOPTION DU BUDGET 2024 RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

CONSIDÉRANT que la Régie d'incendie a déposé, en date du 19 septembre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-383**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de la Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac pour un montant de 620 129 \$, une diminution de 1 %, la quote-part de la Municipalité est de 114 621 \$ réparti en quatre (4) versements d'environ 28 655 \$, ce qui équivaut à 29.45 %.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part – Régie incendie » 02 220 03 951*

#### **14. AUTORISATION DE PAIEMENT SIMO MANAGEMENT INC. – INSPECTION DES BORNES D’INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-04-126 mandatait la compagnie *SIMO Management inc.* pour l’inspection des bornes d’incendie sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture au montant de 2 206,52 \$ taxes incluses se détaillant ainsi :

*Inspection de 51 bornes d’incendie : 2 206,52 \$ taxes incluses*

**2023-11-384**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture au montant de 2 206,52 \$ taxes incluses à *SIMO Management inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Inspection- Bornes incendie » 02 413 10 442*

#### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

#### **15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2016 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D’URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE l’entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2016-2019 que le gouvernement a conclue avec les municipalités prévoit la mise en place d’une mesure afin que tous les clients d’un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d’urgence 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT qu’il a été décidé que cette mesure prendra la forme d’une taxe municipale ;

CONSIDÉRANT que l’adoption d’un tel règlement n’a pas à être précédée d’un avis de motion ;

**2023-11-385**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 149-2016 est remplacé par le suivant :

**ARTICLE 2.** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement 149-2016 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

**ARTICLE 2.1** Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

---

**André Descôteaux,**  
*Maire de Pierreville*

---

**Lyne Boisvert, CPA**  
*Directrice générale et greffière-trésorière*

## **16. ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2024-2026 – CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Pierreville de renouveler l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge d'une durée de deux (2) ans, soit du 5 janvier 2024 au 5 janvier 2026 ;

2023-11-386

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge et de permettre à celle-ci de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter notamment des responsabilités visées par le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de deux (2) ans, en versant un montant de ± 442,00 \$, représentant 0,20 \$ per capita, à la contribution annuelle de la Croix-Rouge pour les années 2024-2025, et de 0,21 \$ per capita pour les années 2025-2026 ;

DE MANDATER le maire, monsieur André Descôteaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville l'entente de services avec la Croix-Rouge ;

QUE le paiement et la signature de cette entente pour l'année 2024-2025 seront faits en janvier 2024 afin d'éviter les frais payés d'avance.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. Sécurité civile » 02 230 00 690*

**17. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME LAMBERT  
TERRIEN AVOCATS S. E. N. C. – DOSSIER POURSUITE  
LES SERVICES EXP ET EXCAVATION TOURIGNY -  
GLISSEMENT DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 31 octobre 2023, la facture n° 21758 de 1 455,81 \$ taxes incluses pour les services professionnels et débours encourus en date du 10 octobre 2023 par *Lambert Therrien Avocats S. E. N. C.* dans le dossier de la poursuite avec *Excavation Tourigny* et *Les Services EXP* pour le glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture se détaille comme suit :

- *Me Pierre Soucy pour 4,50 heures de travail, à 265 \$/h ;*
- *Me Marie-Laurence Lefebvre pour 0,17 heure de travail, à 175 \$/h ;*
- *Me Pierre-Louis Vincent pour 0,92 heure de travail, à 145 \$/h.*

2023-11-387

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement final de la facture n° 21758 de 1 455,81 \$ taxes incluses à la firme *Lambert Therrien Avocats S. E. N. C.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

## **18. MANDAT À LA FIRME GROUPE TCJ - MISE EN DEMEURE - HÔTEL TRAVERSY**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Pierreville désire mandater ses procureurs *Groupe TCJ*. afin de mettre en demeure le propriétaire de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges puisqu'un incendie a détruit le bâtiment de l'Hôtel Traversy le 7 septembre 2022 et qu'en date du 14 novembre 2023, les débris sont toujours présents sur le terrain ;

**2023-11-388**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater ses procureurs *Groupe TCJ*. afin de mettre en demeure le propriétaire de l'Hôtel Traversy situé au 1, rue Georges afin qu'il libère le terrain des débris présents.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

## **19. OCTROI DE CONTRAT À FORAGE TECHNI-CIMENT 2020 INC. – SCIAGE DU TROTTOIR DÉPANNÉUR - SECTEUR N-D**

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du Dépanneur de l'Île sur la rue Principale (secteur Notre-Dame) concernant la nécessité de couper le trottoir du stationnement dudit dépanneur afin que les citoyens puissent y accéder facilement ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 0089 de 942,80 \$ taxes incluses, émise le 4 octobre 2023 par *Forage techni-ciment 2020 INC.* pour le sciage de bordure dudit trottoir ;

CONSIDÉRANT QUE le trottoir appartient à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Dépanneur de l'Île sur la rue Principale offre un service de proximité aux citoyens de ce secteur qui ont difficilement accès au stationnement du commerce ;

**2023-11-389**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de sciage du trottoir au coût de 942,80 \$ taxes incluses à *Forage techni-ciment 2020 INC.* afin d'apporter une modification audit trottoir afin que les citoyens puissent accéder facilement au stationnement du dépanneur.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins-ens.Pierreville » 02 320 00 521*

## **20. AUTORISATION DE PAIEMENT À AGRITEX – ENTRETIEN ET CHANGEMENT D’HUILE DU TRACTEUR**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’entretien mécanique de 1200 heures du tracteur John Deere 4066R 2018 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1274931 de 1 388,73 \$ taxes incluses, émise le 5 octobre 2023 par Agritex Yamaska pour l’entretien mécanique de 1200 heures, le changement d’huile et le remplacement des filtres du tracteur John Deere 4066R 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-390**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture no 1274931 de 1 388,73 \$ taxes incluses à Agritex Yamaska.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ent. et pièces-Tracteur » 02 324 00 525*

## **21. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 – RAPIÉÇAGE APRÈS TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de rapiéçage à des endroits spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d’offres, celle-ci n’a donc fait aucune comparaison de prix, et ce, dans le but de favoriser l’économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 11 359,53 \$ taxes incluses, émise le 1<sup>er</sup> novembre 2023 par *Groupe 132 Inc.* se détaille comme suit :

1. 2 pièces de ponceau rang Saint-Anne .....1 839,60 \$ taxes incluses
2. Pièce de 5’ X 6’ coin Michel Parenteau .....689,85 \$ taxes incluses
3. Nid de poule rue Rouillard.....2 069,55 \$ taxes incluses
4. Secteur Notre-Dame, rue Principale .....896,81 \$ taxes incluses
5. Pièce de 15’ X 21’ rang St-Joseph.....2 759,40 \$ taxes incluses
6. Pièce de 20’ X 21’ rang St-Joseph.....3 104,33 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-391**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’octroyer le contrat des travaux de rapiéçage mentionnés ci-dessus à l’entreprise *Groupe 132 Inc.*, pour la somme de 11 359,53 \$ taxes incluses ;

QUE l’inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier assurera la supervision de ces travaux s’ils sont réalisables en 2023, selon la température en cette période de l’année.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521*

## 22. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2023-09-330 - DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS SECTEUR PIERREVILLE 2023-2026 - AJOUT DU POUSSAGE DE LA NEIGE AU SITE DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution 2023-09-330 ;

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de soumission incluait le poussage de la neige au site des neiges usées pour la saison 2023-2024, 2024-2025, et la saison 2025-2026 et que celui-ci n'a pas été présenté distinctement du déneigement des trottoirs ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-11-392

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement des trottoirs secteur Pierreville pour une durée de trois (3) ans soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à M. Yvon Gamelin pour la somme de 29 303,68 \$ taxes incluses ainsi que de pousser la neige au site des neiges usées pour la même période par M. Gamelin pour la somme de 9 514,18 \$ taxes incluses pour un total de 38 817,90 \$ taxes incluses ;

QUE l'octroi dudit contrat est **conditionnel** à l'ajout du déneigement du trottoir à partir du *FitGym* situé au 87, rue Maurault jusqu'à la station-service Ultramar située au 112, rue Maurault, **le tout sans frais supplémentaires.**

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Loader neige- site neige usée » 02 330 00 443, « Déneigement-trottoirs Pville » 02 330 05 443*

## HYGIÈNE DU MILIEU

---

## 23. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX SERVICES EXP INC. – MISE À NIVEAU DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-428 octroie le contrat de 15 000 \$ à l'entreprise *Les Services EXP inc.* pour la surveillance des travaux d'agrandissement du site des neiges usées de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 777645 de 255,82 \$ taxes incluses, émise le 24 octobre 2023 par *Les Services EXP inc.*, pour les services de mise à niveau du site de dépôt des neiges usées, soit les services professionnels de surveillance des travaux, de gestion, relance et rencontre avec l'entrepreneur, rendus au 20 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-11-393

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 777645 de 255,82 \$ taxes incluses à *Les Services EXP inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

**24. AUTORISATION DE PAIEMENT AUX SERVICES EXP INC. – MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DU SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 mandate la firme *Les Services EXP inc.* pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services estimée par la firme *Les Services EXP inc.* est de l'ordre de ± 10 000 \$ pour la réalisation du mandat ;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant des frais de kilométrage, de repas, de papeterie pourront être ajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 777650 de 126,47 \$ taxes incluses, émise par la firme *Les Services EXP inc.*, pour les honoraires professionnels au 20 octobre 2023, soit la modification de la demande et l'estimation du coût de construction de l'agrandissement de la fosse à sédimentation ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-394**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 777650 de 126,47 \$ taxes incluses à *Les Services EXP inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

**25. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant inc. a terminé l'élaboration de la politique de gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers municipaux ont pris connaissance de ladite politique de gestion des actifs municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-395**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la politique de gestion des actifs municipaux ;

QUE la politique entre en vigueur dès sa signature par le maire ainsi que la directrice générale de la Municipalité.

**26. DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU JEAN NIQUETTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'entretien du cours d'eau Jean Niquette le 20 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-396**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de transmettre la demande d'entretien du cours d'eau Jean Niquette à la MRC Nicolet-Yamaska afin d'effectuer les travaux de nettoyage dudit cours d'eau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Nettoyage de cours d'eau » 02 460 01 951*

## **27. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT QUE la R. I. E. A. P. du Bas-Saint-François a déposé, en date du 18 octobre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-397**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 485 287 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 249 833 \$ pour la municipalité de Pierreville comparativement à 237 955 \$ dans les prévisions budgétaires 2023, ce qui représente une augmentation de 11 878 \$ ;

ET d'approuver les prévisions budgétaires pour les fonds d'immobilisations de 23 523 \$ représentant une quote-part de 13 373 \$ pour la municipalité de Pierreville comparativement à 26 219 \$ dans les prévisions budgétaires 2023, ce qui représente une diminution de 12 846 \$ dans les immobilisations ;

QUE la quote-part de la municipalité de Pierreville pour l'année 2024 sera de 263 206 \$ (249 833 \$ + 13 373 \$).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Achat eau – RIAEP Bas-St-François » 02 413 00 951 - « Contribution immo. - Régie eau » 02 413 01 95*

## **28. ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2019-2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-398**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**29. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION MCBM – DÉCOMPTE PROGRESSIF N°5 ET LA RETENUE PROVISOIRE DE 5 % – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET D'AQUEDUCS DE LA RUE DESCHENEAUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-05-173 mandate l'entreprise *Excavation McBM* pour la réalisation des travaux d'asphaltage et de remplacement des conduites d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'eau potable sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2023, la Municipalité a reçu le *Décompte progressif n°5 des travaux exécutés au 30 septembre 2023*, approuvé par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de 76 999,17 \$ taxes incluses dudit *Décompte progressif n°5* inclus la retenue provisoire de 5 % 42 911,13 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-399**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 76 999,17 \$ taxes incluses à *Excavation McBM* pour le *Décompte progressif n°5* ainsi que la retenue provisoire.

QUE le paiement final soit effectué lorsque le problème de vanne d'eau sera résolu.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

**30. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-10-326 a mandaté la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour la surveillance des travaux de remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau, dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1845777 de 2 816,89 \$ taxes incluses, émise le 30 octobre 2023 par la firme *Stantec Experts-conseils ltée* pour la surveillance du remplacement des conduites des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

**2023-11-400**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1845777 de 2 816,89 \$ taxes incluses à la firme *Stantec Experts-conseils ltée*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

**31. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ATKINSRÉALIS CANADA INC. – CONTRÔLE QUALITATIF TRAVAUX TECQ RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-192 octroie le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux à l'entreprise *SNC LAVALIN INC.* dans le cadre des travaux de réfection des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *SNC-LAVALIN INC.* a changé sa dénomination sociale à *ATKINSRÉALIS CANADA INC.* et ce, à compter du 14 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1679437 de 6 157,38 \$ taxes incluses, émise le 23 octobre 2023 par *ATKINSRÉALIS CANADA INC.* pour les services rendus au 27 septembre 2023, se détaille comme suit :

Tâche	Budget	%	Fact. à ce jour
Conduites Pierreville secteur ND CM	17 237,56 \$	48.4	8 350,04 \$
Conduites Pierreville secteur ND FO	5 100,00 \$	100	5 100,00 \$
Total	22 337,56 \$	60.2	13 450,04 \$

**2023-11-401**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1679437 de 6 157,38 \$ taxes incluses à l'entreprise *ATKINSRÉALIS CANADA INC.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau » 03 310 00 015*

### **32. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME – PROJET TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes incluses à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 1841043 de 891,06 \$ taxes incluses, émise le 13 octobre 2023 par l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale n° 200, *Collecte de données* ainsi que la sous-tâche 200.100, *Collecte de données et détermination des besoins* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé dans le cadre de ce mandat est de ± 3 104,33 \$ taxes incluses ;

**2023-11-402**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 1841043 de 891,06 \$ taxes incluses à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

### **33. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES 2024–AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-215, la Municipalité renouvelle le contrat du contrôle biologique des mouches noires pour une période de cinq ans, soit de 2021 à 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-215, la municipalité de Pierreville mandate la municipalité de Saint-François-du-Lac pour la gestion de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville doit payer sa quote-part pour l'année 2024 à la municipalité de St-François-du-Lac ;

**2023-11-403**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser paiement de ± 81 444,86 \$ à la municipalité de Saint-François-du-Lac pour notre quote-part de l'année 2024 et ce, en quatre versements.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Arrosage insectes » 02 470 01 951*

**34. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME SIMO MANAGEMENT INC. - INSPECTION DE VANNES D'EAU POTABLE - PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-241 mandate la firme *SIMO Management inc.* au montant de 9 460,14 \$ taxes incluses pour l'inspection de vannes d'eau potable dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 054322 de 3 794,18 \$ taxes incluses, émise le 26 octobre 2023 par la firme *SIMO Management inc.* pour l'inspection de 75 vannes d'eau potable ;

**2023-11-404**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 054322 de 3 794,18 \$ taxes incluses à la firme *SIMO Management inc.*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 01 444*

**35. OCTROI DE CONTRAT À LES GAZONS TESSIER – CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION PAROIS INTERNES DES ÉTANGS AÉRÉS**

CONSIDÉRANT QU'un contrôle de la végétation sur les parois internes des étangs est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE *Les Gazons Tessier* ont soumis une proposition pour ces travaux au coût de 2 897,37 \$ taxes incluses par année ;

CONSIDÉRANT QUE *Les Gazons Tessier* offrent une entente de service d'un an ou de trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 3 ans engage *Les Gazons Tessier* à maintenir le prix soumis ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités utilisent les services de *Les gazons Tessier* et que selon l'information demandée, ceux-ci sont satisfaits puisque les produits utilisés contrôlent la végétation ;

**2023-11-405**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de 8 692.11 \$ taxes incluses du *Contrôle de la végétation des parois internes des étangs aérés* d'une durée de trois (3) ans (2024-2025-2026) à *Les Gazons Tessier*, représentant un coût annuel de 2 897,37 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de végétation- Étangs » 02 414 10 459*

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

**36. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE TCJ – HONORAIRES PROFESSIONNELS – DIVERS DOSSIERS JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de divers dossiers soit la demande d'un avis juridique concernant une demande d'accès aux permis de construction émis et aux plans accompagnant la demande de permis ainsi qu'un avis juridique concernant les chances de succès de la municipalité relatif au dossier de poursuite du glissement de terrain, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de 631,21 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 19 octobre 2023 la facture n° 514425 de 631,21 \$ taxes incluses pour les services professionnels et débours encourus de la période se terminant le 30 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture se détaille ainsi :

*Me Annie Aubé au tarif horaire de 320 \$, pour 1,70 heure de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-406**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 514425 de 631,21 \$ taxes incluses à la firme d'avocats *Groupe TCJ*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

**37. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud, qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté avec dispense de lecture le Règlement no 247-2023 ayant pour objet de modifier les dispositions suivantes du Règlement de zonage no 160-2017 :

- Créer un nouvel usage au groupe habitation : maison de chambres ;
- Modifier la nomenclature d'usage Commerce Im et Commerce IIh ;
- Modifier les usages de la grille I-02 et I-03 ;
- Modifier les normes visant les logements dans les bâtiments commerciaux et industriels ;
- Modifier les normes en lien avec le nombre d'usages et de bâtiments.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

## LOISIRS ET CULTURE

---

### **38. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION DES ÎLES INC. – RETRAIT DES BOUÉES**

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est terminée, l'entreprise mandatée pour la gestion des bouées, *Excavation des Îles Inc.*, ayant procédé au retrait des bouées sur la rivière Saint-François, la Municipalité doit maintenant payer ce service ;

2023-11-407

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1316 de 6 093,68 \$ taxes incluses à l'entreprise *Excavation des Îles Inc.* pour le retrait des bouées sur la rivière Saint-François ;

QUE cette facture sera payée selon le prorata entre la municipalité de Pierreville, la municipalité de Saint-François-du-Lac, et la communauté d'Odanak.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Bouée » 02 701 41 990*

### **39. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE SOMME FORFAITAIRE À MME ALLYSON GAUTHIER EN RAISON DE SON TRAVAIL DE COACH AUPRÈS DES JEUNES POUR LE SOCCER POUR LA CATÉGORIE MOUSTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les responsables du soccer ont eu de la difficulté à trouver un entraîneur de soccer pour les enfants qui sont inscrits dans la catégorie Moustique ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait que 13 pratiques d'entraînement pour les jeunes inscrits dans la catégorie moustique comparativement à une moyenne de 25 pratiques d'entraînement dans les catégories Atome, Pee wee et Bantam ;

CONSIDÉRANT QUE les entraîneurs sont des jeunes plus âgés qui désire exécuter ce travail en contrepartie d'une rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des entraîneurs moustiques est moins intéressante que celle des autres catégories puisqu'il y a moins de séances de pratiques ;

CONSIDÉRANT QUE pour trouver un entraîneur moustique, les responsables du soccer ont dû offrir une rémunération plus intéressante ;

2023-11-408

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les décisions prises par les responsables du soccer et de donner un montant forfaitaire de 500 \$ à Mme Allyson Gauthier pour les 13 pratiques données aux enfants de la catégorie Moustique ;

QU'un montant de 260 \$ lui a déjà été versé, mais qu'une somme de 240 \$ lui est due.

**40. AUTORISATION À LA DG DEMANDE DE MODIFICATION – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION – PARC RUE MARTEL**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-02-67 approuve la demande d’aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité pour le projet d’amélioration de la fonctionnalité du parc de la rue Martel ;

CONSIDÉRANT QUE la *Section 11 - Durée du protocole d’entente* dudit « Protocole d’entente » dans le cadre de l’aide à des projets locaux de vitalisation du Volet 4 du Fonds régions et ruralité se lit comme suit :

*« 32. Le protocole [...] prend fin à la date à laquelle toutes les obligations qui y sont prévues ont été réalisées ou au plus tard le 31 décembre 2023, selon la première des éventualités. »*

CONSIDÉRANT QUE certains travaux planifiés restent encore à effectuer en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, doit présenter une demande de modification à la *Section 11 - Durée du protocole d’entente*, soit de repousser la date de fin des travaux au 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-409**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à présenter et à signer tout document en lien avec la demande de modification afin de prolonger, au 31 décembre 2024, la date de fin des travaux du projet du parc de la rue Martel.

**41. DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE - BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière du Centre d’Action Bénévole du Lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire supporter le CAB du Lac Saint-Pierre dans ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-410**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le versement d’une aide financière de 5 000 \$ au Centre d’Action Bénévole du Lac Saint-Pierre pour l’année financière 2024 ;

QUE l’organisme devra déposer ses états financiers de l’année 2023 afin de recevoir ladite aide financière ;

QUE la somme de 5 000 \$ sera versée en début d’année financière 2024.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Centre d’action bénévole » 02 701 93 991*



#### **42. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023 – CERCLE DE FERMÈRES SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac a présenté une demande de soutien financier à la Municipalité ;

**2023-11-411**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement de 250 \$ à titre de soutien financier à l'organisme *Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac* ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Divers organismes » 02 701 90 990*

#### **43. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2024 - CERCLE DE FERMÈRES SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac a présenté une demande de soutien financier à la Municipalité le 19 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2023 ;

**2023-11-412**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement de 250 \$ à titre de soutien financier à l'organisme *Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac* ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Divers organismes » 02 701 90 990*

#### **44. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2024 – LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Lien Maison de la famille dépose une demande d'aide financière à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2023 ;

**2023-11-413**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 2 000 \$, en guise d'aide financière à l'organisme Le Lien Maison de la famille ;

QUE l'organisme devra déposer ses états financiers de l'année 2023 afin de recevoir ladite aide financière ;

QUE la somme de 2 000 \$ sera versée en début d'année financière 2024.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Maison de la famille » 02 701 95 990*

#### **45. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023 - FADOQ CLUB DE PIERREVILLE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ, Club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-414**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 2 500 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour l'année 2023.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ » 02 701 93 990*

#### **46. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2024 - FADOQ CLUB DE PIERREVILLE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ, Club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-415**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 2 500 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour l'année 2024, conditionnelle à ce que celle-ci nous présente leurs états financiers ;

QUE l'organisme devra déposer ses états financiers de l'année 2023 afin de recevoir ladite aide financière ;

QUE la somme de 2 500 \$ sera versée en début d'année financière 2024.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ » 02 701 93 990*

#### **47. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023 - CHEVALIERS DE COLOMB**

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Pierreville présentent une demande d'aide financière pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit qu'il est important de soutenir ce type d'organisme dans la région ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-416**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 1 500 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990*

#### **48. RÉSEAU BIBLIO – RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité doit réinscrire ses deux (2) représentantes officielles au Réseau Biblio ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-11-417**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renommer la conseillère municipale, madame Nathalie Traversy, ainsi que la responsable de la bibliothèque Jean-Luc Précourt, madame Chantal Bellamy comme représentantes de la Municipalité auprès de Réseau Biblio.

#### **49. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

#### **50. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2023 - Rapports mensuels du traitement de la récupération du mois d'octobre 2023 - Rapports mensuels du traitement du compost des mois de septembre et octobre 2023 - Rapports mensuels du traitement des déchets des mois de septembre et octobre 2023 ;
- 2. CONSEILLER FORESTIER ROY INC.** – Rapport de fin de saison programme mouches noir 23 octobre 2023 ;
- 3. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE** – Avis des modifications à la Loi sur la sécurité incendie - Fiche aide-mémoire des nouvelles dispositions ;
- 4. ENVIRONOR CANADA** – Rapport de suivi de la visite du 4 octobre 2023 pour l'analyse d'échantillons d'eau du réseau du secteur Notre-Dame.

## **51. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 21 h 01 et se termine à 21 h 21.

## **52. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-11-418**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 21.

---

*André Descôteaux*  
*Maire*

---

*Lyne Boisvert, CPA,*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*